



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi —que le Département Urbanisme est saisi— que le Gouvernement est saisi- d'une demande de:

~~permis d'urbanisation — modification de permis d'urbanisation — permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont Mr Björn et Mme Sophie Cormann demeurant à 4710 Lontzen – Hellendergasse, 7

Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, Hellendergasse, 7 et cadastré Div I Sect C N° 246L

Le projet consiste en l'extension d'une maison d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

D.VIII.13 : Décision du collège communal

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article – D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13 – du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h.
- le 12/06/2025 jusqu'à 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Hompesch téléphone : 087/89 80 57 mail : manuela.hompesch@lontzen.be

L'enquête publique est ouverte le 11/06/2025 et clôturée le 25/06/2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen
- par courrier électronique à l'adresse suivante :
- remises à Mme Hompesch dont le bureau se trouve rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 3613 Cormann

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Hompesch ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen, le 25/06/2025 à 11h

Lontzen, le 04/06/2025

Le Directeur général,
M. STANER



Par le Collège :

Le Bourgmestre,
P. THEVISSSEN